Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 022-938330784-20260128-DCM2026009-DE

MERDRIGNAC — Saint-Launeuc Côtes d'Armor	**DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL** **De la commune de MERDRIGNAC** **SEANCE DU 28 JANVIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt janvier, s'est réuni à la salle polyvalente de Saint-Launeuc, en séance publique, sous la présidence de Marie-Thérèse PITHON, Maire déléguée de Saint-Launeuc et 1ère adjointe.

Étaient présents : PITHON Marie-Thérèse, Maire déléguée, HESRY Michel, MARETHEUX Jean-Louis, RIGOLLE Delphine LE GALL Pascal, HAMON Isabelle, CHEVALIER Hubert, BERNARD Nathalie, Maire Adjoints, COLLETTE Abel, MARTEL Bruno, POILVERT Cédric Conseillers Délégués, GUYOMARD André, GOURET Gérard, DAUNAY Dominique, DURAND Gérard, CHARTIER Georges, THEBAULT Catherine, FAISNEL Valérie, BAZIN Pascal, LE COZ Caroline, CHEREL Chantal, CHIQUET Vincent, FLAGEUL Guillaume, POILBOUT Marie, FRIZAT Céline, MENIERCHASLES Sandrine, COMMUNIER Aurélien

Absent : MENIER Sébastien

Procurations :
ROBIN Eric donne pouvoir à PITHON Marie-Thérèse
BADOUARD Allison donne pouvoir à RIGOLLE Delphine
GORE CHAPEL Isabelle donne pouvoir à CHEVALIER Hubert
GIFFRAIN Emmanuelle donne pouvoir à MARTEL Bruno

Secrétaire de séance : Michel HESRY

Configuration de début de séance

Nombre de conseillers municipaux en exercice	*33*
Nombre de conseillers municipaux présents	*28*
Nombres de conseillers municipaux votants	*32*

N° d'acte : **DCM-2026-009**	**URBANISME** Objet : **VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION ZC N°245**

Rapporteur : Marie-Thérèse PITHON

Mme Marie-Thérèse PITHON, Maire Déléguée, rappelle que par la délibération n°2025-92 en date du 25/06/2025, le conseil municipal a autorisé la vente à M. et Mme LE FLOCH David et Karen de la parcelle cadastrée section ZC n°247, issue de la division de la parcelle n°207.
Le conseil municipal doit désormais délibérer pour autoriser la vente à M. et Mme LE FLOCH de la parcelle cadastrée section ZC n°245 d'une surface de 4 ca, issue de la division de la parcelle n°205.

La parcelle est valorisée à 8€/m², selon l'avis du Domaine en date du 26/01/2026.

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 022-938330784-20260128-DCM2026009-DE

Les conditions de cette cession demeurent identiques à la précédente. Les frais notariaux et de bornage seront à la charge de l'acquéreur.

Il est précisé que la parcelle cadastrée section ZC n°205, dont est issue la parcelle n°245, est louée à l'EARL (ex-GAEC) de la Terre Bise. L'exploitant, M. GOURET Christophe, ne formule pas d'opposition à la cession.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

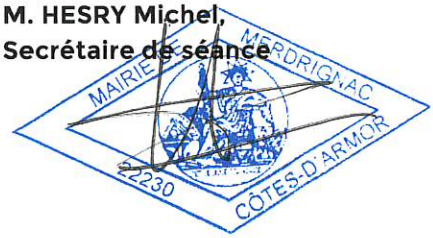
- Valide la vente de la parcelle ZC n°245 d'une surface de 4 ca à Monsieur et Madame LE FLOCH David et Karen
- Fixe le prix de vente du terrain à 8€/m²
- Valide la création d'un avenant au bail en date du 29/09/2015 avec l'EARL de la Terre Bise de Saint-Launeuc,
- Dit que les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge de l'acquéreur,
- Autorise le Maire délégué de Saint-Launeuc à signer tous documents afférents au présent projet.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré le lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures. Monsieur le Maire, certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

Fait à MERDRIGNAC le 29/01/2026

M. HESRY Michel,
Secrétaire de séance



Mme PITHON Marie-Thérèse,
Maire Déléguée



La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.